



Rapport interne sur l'évolution du **rapatriement et les progrès de la réintégration**

Octobre 2024



Contenu

Contexte du Burundi	1
1. Introduction	2
2. Etat actuel du rapatriement	2
a. Données récentes sur les chiffres de rapatriement	2
b. Profil démographique	4
c. Information sur les points de départ	5
3. Processus du rapatriement	5
a. Description des procédures de rapatriement	5
b. Défis rencontrés durant le processus de rapatriement	7
4. Réintégration des rapatriés	8
a. Programme en place pour la réintégration	9
b. Chiffres clés de la réintégration	13
5. Conclusion	14

Contexte du Burundi

Le Burundi a activement cherché à améliorer ses relations avec ses voisins dans la région de l'Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs. A la suite des sanctions imposées par l'Union Européenne et les États-Unis après le coup d'État en 2015, le pays a entrepris plusieurs initiatives pour restaurer son image sur la scène internationale. Parmi ces initiatives, il a opéré une ouverture médiatique, quoique contrôlée, et a pris des mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme. Ces efforts, menés sous l'égide du président actuel Evariste Ndayishimiye, ont contribué à la levée des sanctions américaines en 2021, marquant un pas significatif vers la normalisation des relations internationales du Burundi. Ces actions reflètent une stratégie visant à renforcer la stabilité et la coopération régionale tout en répondant aux critères de gouvernance mondiale en matière de droits humains et de liberté de presse.

Le Conseil de l'Union européenne quant à lui a décidé, le lundi 21 octobre 2024, de prolonger d'un an les sanctions ciblées mises en place à l'encontre de certains individus au Burundi. Ces sanctions avaient été initialement instaurées à la suite de la répression violente des manifestations en 2015, déclenchées par la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat. Bien que l'Union européenne ait levé sa suspension de l'assistance financière directe au gouvernement du Burundi en 2022, elle a maintenu des sanctions ciblées sur des individus spécifiques en raison de préoccupations persistantes concernant la situation des droits de l'homme.

1. Introduction

La facilitation du Rapatriement volontaire a débuté en 2017 grâce aux différents accords-cadres (Accords tripartites, Agréments, Lettre d'Entente et Lettre d'Echange) avec les pays ayant reçu des réfugiés burundais. De 2017 au 31 octobre 2024, plus de 252,100 rapatriés ont été accueillis à travers 807 convois terrestres et aériens par les quatre points d'entrée du Burundi (Bujumbura, Muyinga, Makamba, Ruyigi).

Sur le plan sécuritaire, la situation demeure relativement calme et favorables aux activités de Rapatriement et de Réintégration. Cependant, les crimes de droit commun, la pénurie de carburant et le nombre croissant des cas de variole du singe (Mpox) dans tout le pays sont la principale préoccupation actuelle.

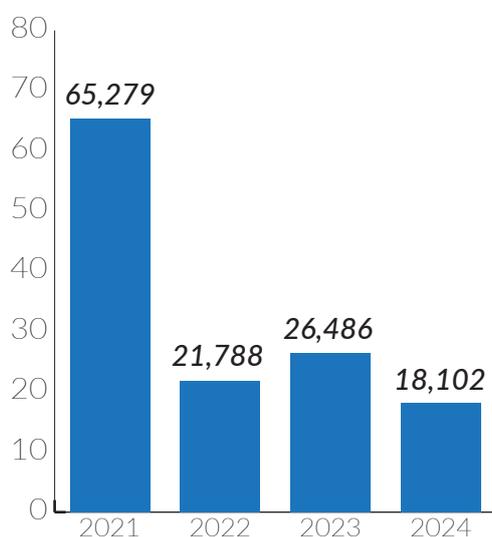
2. Etat actuel du rapatriement

a. Données récentes sur les chiffres de rapatriement

Les statistiques annuelles sont décroissantes depuis 2021, l'année qui a connu le plus grand taux de retour. En date du 31 octobre 2024, **18,102** rapatriés burundais ont été enregistrés.

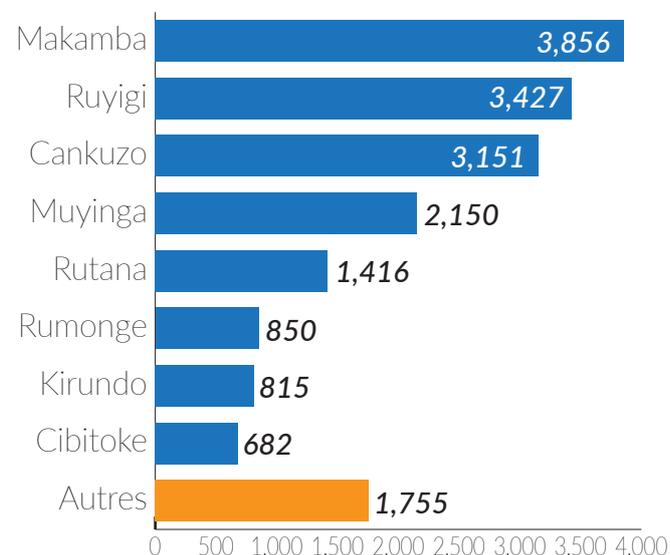
Rapatriés par an depuis 2021

(mille)



Principales provinces de retour en 2024

(ordre décroissant)



La majorité des décisions, notamment la mise en place du mécanisme pour un accueil efficace, les missions transfrontalières conjointes, le partage d'informations transparentes sur les statistiques et les cas vulnérables, ont été réalisées avec brio. Les défis relevant du rapatriement de 2,000 individus par semaine en provenance de la Tanzanie et de l'adoption de la feuille de route persistent ; les réfugiés ayant de moins en moins la volonté de rentrer au Burundi. Le Bureau régional en charge de la mise en œuvre de la feuille de route s'active à finaliser les messages pour permettre l'annonce officielle par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lors de sa visite au Burundi en février 2023.

En termes de résultats globaux, nous pouvons énumérer principalement :

- L'amélioration des normes de responsabilité grâce à l'application rigide des critères d'éligibilité au paquet de retour, dont les textes ont été révisés et mis en application le 1er octobre 2024.
- La réduction des coûts logistiques grâce à l'introduction de l'intervention basée sur le transfert monétaire (Cash Based Intervention) dans les transports secondaires, à partir des Provinces jusqu'à destination finale (Communes et Collines).
- L'élaboration de documents/vidéos d'information de masse conformément aux décisions prises lors de la réunion tripartite (par exemple, fiches d'information sur le retour et la réintégration, profils de zone).
- L'amélioration de la documentation pour les rapatriés / numérisation des opérations VolRep grâce au projet transfrontalier de l'UE.
- La consolidation du plan d'urgence pour le retour massif des réfugiés burundais et d'autres populations de Tanzanie.
- L'organisation de trois missions transfrontalières (Deux visites « **Go & See** » en République Démocratique du Congo et en Tanzanie, une visite « **Come & Tell** » en Tanzanie).
- L'accueil de quatre missions de donateurs sur le terrain (PRM, USAID, KOICA, UE).
- L'organisation d'une réunion transfrontalière en septembre avec l'UE.
- La tenue de sept réunions de coordination nationales avec le gouvernement, les partenaires et les bureaux de terrain.
- L'organisation de sept réunions transfrontalières en ligne avec la Tanzanie, la RDC, l'Ouganda, entre autres thématiques sur le projet VolRep/UE.

Besoins prioritaires, dépenses 2024 et perspectives de financements



b. Profil démographique

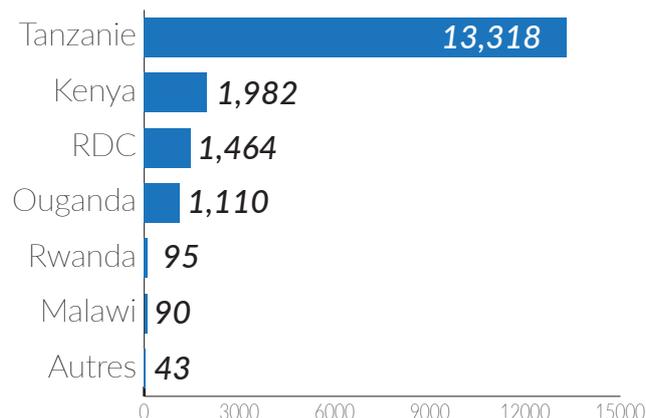
Le chiffre de planification annuel est de 53,000, avec un taux de réalisation de 33,37%. Seule l'opération du Kenya est au-delà des 100% de réalisation des chiffres planifiés.

Projection de 2024

Pays d'asile	Projection 2024 (individus)
Rwanda	3,200
Tanzania	36,000
Ouganda	6,000
Kenya	1,646
DRC	5,000
Autres pays	1,100
TOTAL	52,946

Autres pays : Afrique du Sud, Namibie, Botswana, Eswatini, Madagascar et Malawi

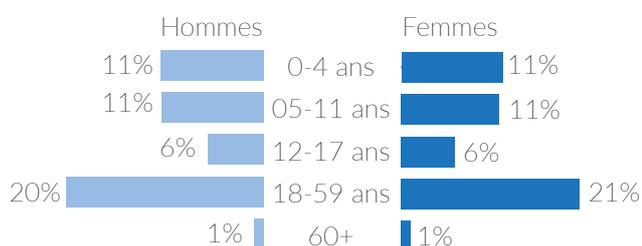
Rapatriment réalisé en 2024



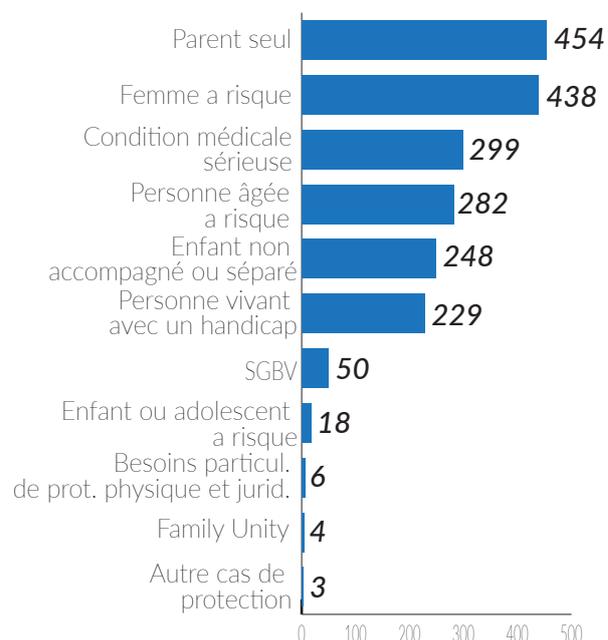
Répartition des personnes rapatriées en 2024

Le HCR et ses partenaires ont facilité le rapatriement volontaire de réfugiés burundais d'environ 18,100 personnes à la fin de octobre 2024. La majorité d'entre eux provient des pays limitrophes du Burundi. Notamment de la Tanzanie, suivie du Kenya, de la République démocratique du Congo, et d'autres pays de la région. Ces retours ont lieu dans le cadre d'accords tripartites entre le gouvernement du Burundi, les gouvernements des pays d'asile et le HCR, toutes les parties ayant pris l'engagement de respecter la nature volontaire de ces retours.

Répartition par sexe et âge



Besoins spécifiques



c. Information sur les points de départ

Dans la première semaine du mois de septembre 2023, des cas de fraude massive sur le profil des personnes rapatriées en provenance de la RDC avaient contraint les deux gouvernements à mettre une pause au processus. Après plusieurs échanges bilatéraux et la prise de fonction de nouveaux staffs HCR/ gouvernement congolais, les activités ont repris fin juin 2024, après l'organisation d'une mission « Go & See » des délégations congolaises au Burundi. A la suite de cette mission soldée par des recommandations fortes, un premier convoi test a permis de recevoir une soixantaine de rapatriés. Le cycle normal des convois a repris au mois de septembre 2024, avec en moyenne 200 rapatriés par convoi (800 /mois), sans omettre le constat d'un processus nettement mieux planifié et organisé dans l'ensemble.

Du côté de l'Ouganda, le processus continue de générer pas mal de défis comme ceux des recycleurs dans les convois, l'absence de données de protection issues d'évaluations pré-convoi, des cas médicaux en souffrance causant le décès d'un nourrisson au mois de septembre 2024, et les mouvements secondaires en provenance du Kenya et de la Tanzanie, transitant par l'Ouganda pour le rapatriement.

3. Processus de rapatriement

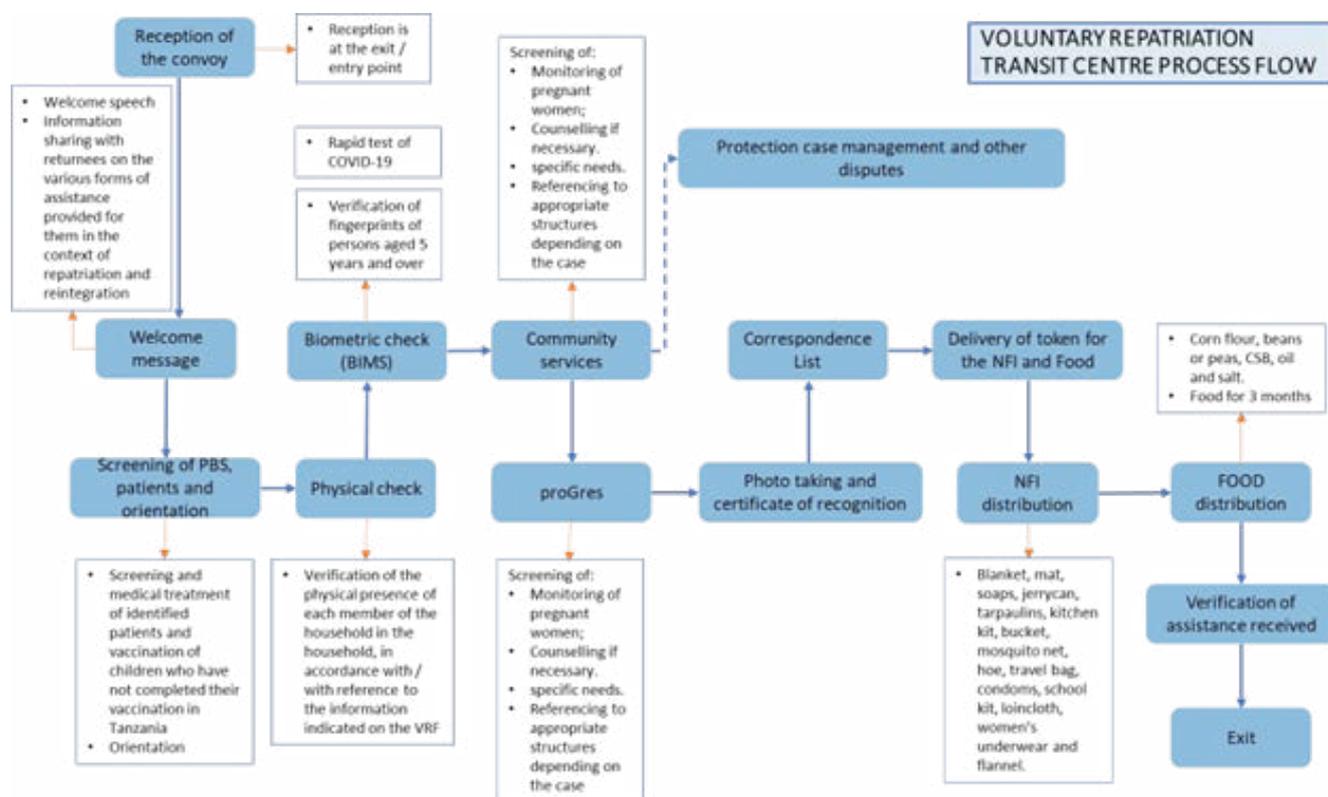
a. Description des procédures de rapatriement

i. Coordination avec les pays d'asile et autres parties prenantes

Le Bureau régional reste le point de contact entre les pays d'asile et le Burundi dans la coordination sur les politiques et procédures. Au plan national, les SOPs, les accords tripartites et d'autres arrangements internes ponctuels selon le contexte des convois sont de mise. Les gouvernements se donnent bilatéralement la primeur de communiquer sur certaines activités conjointes ou tripartites avant d'impliquer l'UNHCR, qui s'évertue à conserver une approche commune,

Dans la pratique, les pays d'asile enregistrant des candidats sont tenus de partager au HCR Burundi, le pré-manifeste et autres documents importants (laisser-passer, plan de vol, résultats d'évaluation de protection, urgences médicales, notes pour le dossier de vulnérables, documents scolaires etc.) au moins trois jours avant la date du convoi. Le Burundi (HCR/Gouvernement/partenaires) se mobilise à l'accueil des convois aux frontières terrestres et aériennes, en vue de faciliter le passage à l'immigration et réceptionner tous les documents physiques. L'accueil du convoi à la frontière terrestre se présente d'autre part comme une opportunité pour discuter de quelques réglages souvent délicats à aborder par messagerie électronique, ou assez pertinents pour éviter d'attendre l'organisation d'une réunion technique transfrontalière. Le convoi est ensuite convoyé jusqu'au centre de transit pour le traitement selon un workflow inclus dans les SOPs (voir document annexe en dessous). Après une à deux nuits au niveau du centre de transit, les rapatriés sont ensuite transportés à destination finale, dans la sécurité et la dignité. A la fin de ce processus, des données finales sur les statistiques, les vulnérabilités, le profil socio-professionnel et scolaires sont partagées aux partenaires selon leur mandat (réintégration, référencement, clôture des cas au pays d'asile etc.).

ii. Flux du processus rapatriement



iii. Mesure prises pour le transport et l'accueil des rapatriés

Depuis le début du VolRep jusqu'à la mise en œuvre du CBI dans le cadre du transport secondaire le 1er juin 2024, les rapatriés étaient conduits au niveau des collines de retour par le partenaire logistique, y compris les bagages, représentant de gros chargements. Durant trois semestres, à compter du mois d'octobre 2023, une nouvelle approche du transfert secondaire a été minutieusement étudiée en équipe multifonctionnelle composée du HCR (Programme, CBI, Protection, Supply, Management Bujumbura/Field, Senior Management) du Gouvernement (DGRRR, Gouverneurs, Ministère de tutelle), des partenaires et parallèlement, les transporteurs/syndicats locaux. L'objectif était de limiter l'appui logistique du HCR aux chefs-lieux de Province et fournir en cash des montants forfaitaires de 20 USD par rapatrié, quel que soit l'âge, comme frais de transport jusqu'aux communes de retour, le transport jusqu'à la colline étant inclus dans le viatique de 200 USD. Après adoption de cette nouvelle mesure, des comités ont été mis en place par les Gouverneurs de province pour réceptionner les convois aux chefs-lieux de province et les dispatcher dans les communes, avec l'implication des transporteurs locaux. Certains transporteurs, comme ceux de Makamba ont offert des réductions sur le coût réel appliqué en communauté. Cette approche fait ses preuves et a permis de réduire de manière considérable, les couts liés à la logistique qui présentaient certains défis : vétusté de la flotte, pannes régulières dues au mauvais état de la route, difficultés d'approvisionnement en carburant et primes de nuitées additionnelles de certains staffs des partenaires affectés au transport.

b. Défis rencontrés durant le processus de rapatriement

i. Problèmes logistiques

En dépit des avantages perçus grâce à la nouvelle approche du transport secondaire, certains défis logistiques persistent, car la flotte sert l'ensemble de l'opération sur toutes les populations types. Notamment, les réquisitions en réinstallation et urgences El Nino, ce qui tend à limiter les manœuvres au niveau du VolRep, d'autant plus que les convois sont accueillis et traités pratiquement tous les jours de la semaine. L'opération est sujette à des locations privées aux coûts quelques fois très élevés pour le transport des rapatriés.

ii. Questions de sécurité

Même si la situation sécuritaire demeure calme et favorable aux opérations, il n'en demeure pas moins que des menaces de délits mineurs et crimes de droits humains sont rapportés régulièrement sur l'ensemble du territoire. La Guerre dans le Sud Kivu à proximité de la frontière avec la RDC présente plus ou moins une menace qui est régulièrement monitorées par les officiers du HCR en charge de la Sécurité. Sous un autre angle, l'ultimatum donné par la Tanzanie de "forcer le retour en masse" des réfugiés burundais est également sous surveillance. Un plan de contingence a bien été élaboré à cet effet.

iii. Problématique sanitaire

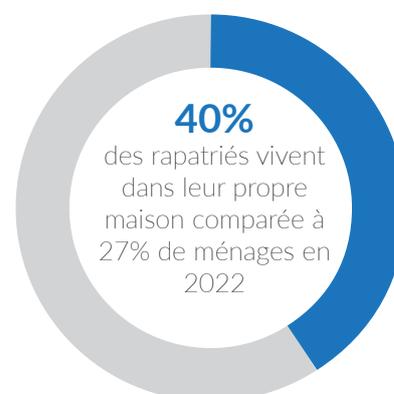
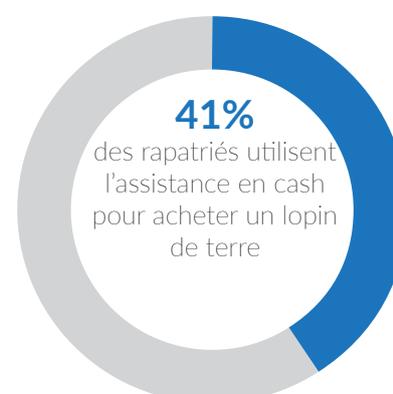
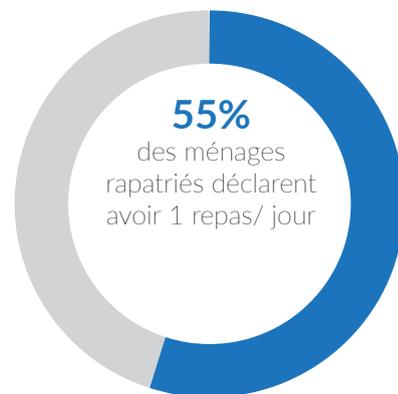
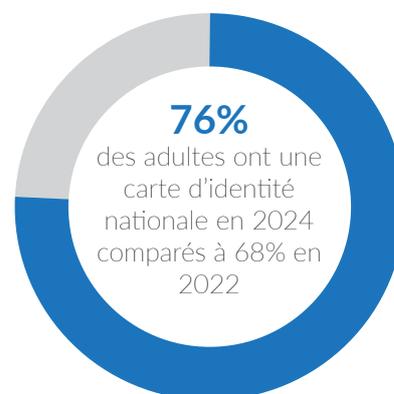
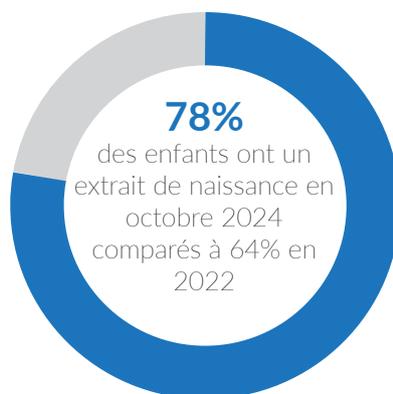
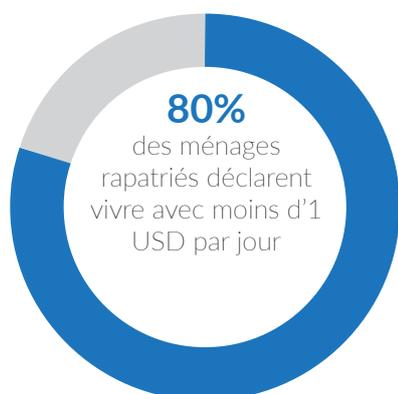
Le Burundi est touché depuis juillet 2024 par l'épidémie de variole du singe (Mpox), laquelle épidémie continue de se propager rapidement dans tout le pays. Près de 1000 cas confirmés fin septembre avec environ 2000 cas suspects par le fait des contacts annexes. Sur les 49 districts sanitaires que comptent le pays, 35 sont touchés par des cas de consultation du Mpox. Des financements de certaines agences telles que l'OMS, L'Unicef et l'OIM ont permis de déployer la stratégie pays pour la riposte, qui était au départ sans financement.

Dans le cadre de la surveillance sur les centres de transit, une équipe de la MINISANTE et du partenaire médical sont présents à chaque convoi pour des séances de sensibilisation et de screening médical de tous les rapatriés (prise de température, contrôle épidermique pour identification des symptômes apparents). Au plan national, l'OIM renforce la surveillance transfrontalière, en collaborant étroitement avec les parties prenantes de la santé pour une réponse coordonnée à l'épidémie. Des procédures opérationnelles standard (SOPs) ont été élaborées à l'usage des agents de santé aux points d'entrée, permettant une détection rapide et une orientation efficace des cas suspects. De plus, des efforts accrus ont été déployés pour sensibiliser les communautés locales aux mesures de prévention, former les agents de santé et relais communautaires, avec le soutien du Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC).

4. Réintégration des rapatriés

Résumé des points clés

- Depuis 2023, l'assistance en cash a été augmentée à 200 USD par rapatrié.
- L'accès insuffisant au logement, à la terre et à la propriété ; et en particulier le besoin en tôles, demeure la principale préoccupation des rapatriés.
- 20.000 enfants rapatriés réintégré grâce aux cours de rattrapage



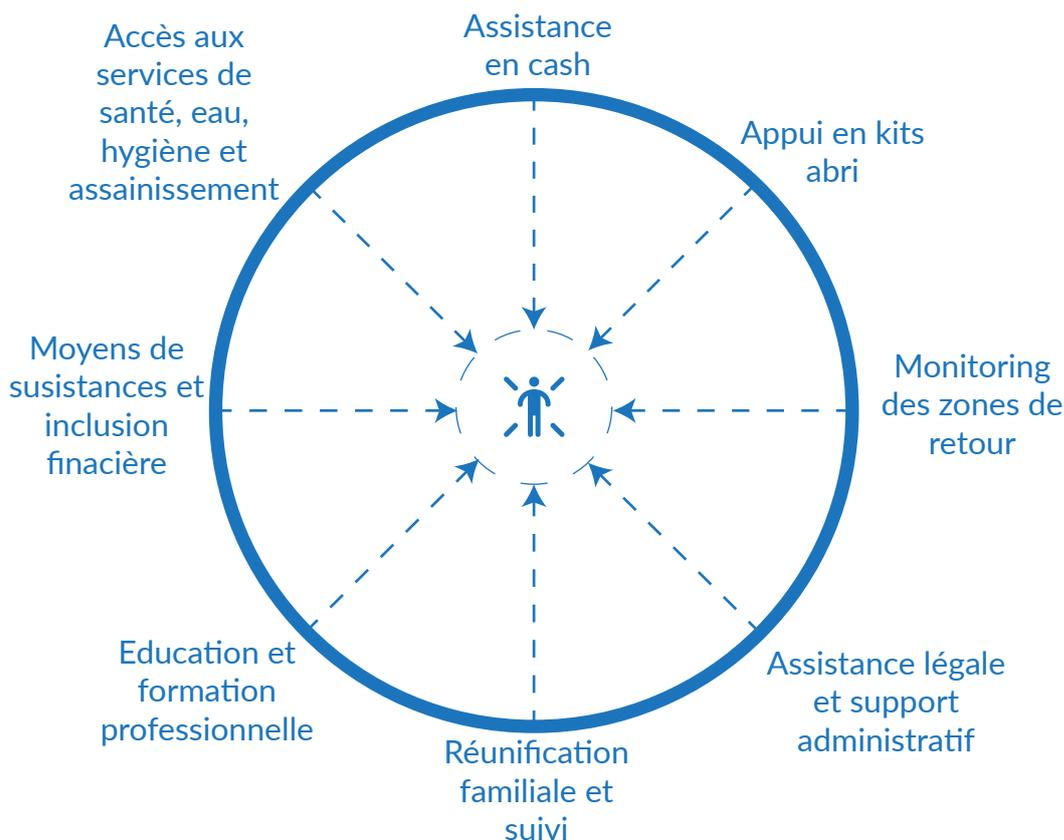
Profilage de zones

- Fournir aux réfugiés dans les pays d'asile des informations pertinentes et actualisées sur le potentiel et les opportunités disponibles pour leur réintégration socio-économique durable au Burundi.
- Fournir aux différents décideurs (gouvernement central, partenaires au développement, services techniques, communautés locales) un cadre approprié pour améliorer l'accès des rapatriés burundais à des services sociaux de base de qualité dans **08 provinces/ 16 communes et 387 collines de grand retour**.

a. Programme en place pour la réintégration

L'assistance à la réintégration fait référence au soutien apporté aux rapatriés burundais à la fois pendant les premiers jours suivant l'arrivée au niveau des centres de transit (assistance post-arrivée) et à plus long terme.

Elle consiste en :



Dès que les rapatriés rentrent au niveau des zones de retour, le monitoring de protection est déclenché. 120 moniteurs de réintégration et 08 points focaux diocésains de la Commission Episcopale Paix et Justice (CEJP) au niveau des douze provinces / 54 communes de grand retour font le suivi auprès de tous les ménages de rapatriés. Ils organisent des visites, des interviews auprès des rapatriés et rapportent les incidents de protection de leur zone d'action. Une ligne verte est également mise à disposition pour signaler les incidents qui sont généralement des cas d'intimidation de la part des autorités, membres de familles, conflits fonciers, manque de logement. Sur la base de la surveillance des incidents en 2024, 32 cas ont été attribués au refus d'accès aux services, 92 cas étaient des violations des droits de propriété, 32 cas impliquaient la violence ou l'exploitation, 22 cas étaient liés à la violence sur le genre, et 15 cas étaient des violations du droit à la liberté. Ces incidents sont référés au staff du HCR qui les orientent à l'association du barreau, à la commission Nationale des droits de l'homme, aux autorités locales ou autre partenaire de la réintégration suivant le domaine.

Protection de l'enfance et GBV



Le partenaire Save the Children (SCI) fournit une protection appropriée aux enfants et aux personnes ayant des besoins particuliers, et renforce les capacités des communautés à atténuer les risques de violence sexuelle et sexiste parmi les rapatriés au Burundi.

L'enquête d'évaluation menée par le SCI a montré que 87% des rapatriés ont déclaré qu'ils étaient plus résilients après avoir été accueillis et avoir bénéficié de services. Pour faciliter l'orientation des cas de protection identifiés dans les centres de transit lors du rapatriement, des réunions sont organisées dans les principales zones de retour telles que Kirundo, Giteranyi (Muyinga), Rumonge, Nyanza-Lac (Makamba), Buganda avec des prestataires de services publics et des ONGs. Ainsi les mécanismes d'orientation et de référencement ont été améliorés en 2024 dans certaines localités. Entre janvier et octobre 2024, 18 cas d'enfants à risque ont été traités, de même que 248 enfants séparés et 282 personnes âgées avec des enfants à charge.

Documentation



Le nombre de rapatriés titulaires d'une carte nationale d'identité (CNI) a augmenté de manière significative soit 76% des rapatriés. En 2024, 78% des enfants rapatriés ont reçu un certificat de naissance par rapport aux 75% de l'année 2023. Depuis le début de l'année 2024, le Gouvernement du Burundi à travers la Direction Générale du Rapatriement, de la Réinstallation et de la Réintégration des rapatriés a distribué plus de 6.000 actes de mariage et 6.000 extraits de naissance aux rapatriés. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) appuie la protection notamment les documents litigieux des enfants, les cas de violations des droits de l'homme dans vingt (20) zones de retour en 2024.

L'accès au logement, à la terre et aux biens



La priorité des rapatriés selon le monitoring de la réintégration et l'aspect le plus important relevé par les réfugiés burundais en Tanzanie lors de l'enquête sur les intentions de retour. Dès l'arrivée dans les centres de transit, les rapatriés sont sensibilisés sur le bon usage du cash de 200 usd/ individu qu'ils reçoivent. 41% parmi eux utilisent cette assistance monétaire pour acheter une parcelle. Les partenaires tels que le HCR, OIM, Croix-Rouge, Caritas appuient environ 1000 – 2000 ménages vulnérables par année en leur octroyant un kit de construction (tôles, perches, clous, porte, fenêtres). L'ONG ZOA, le PNUD, le HCR, la Banque Mondiale et le gouvernement sensibilisent et assistent dans l'octroi de certificats fonciers à travers quelques projets pilotes dans une ou 2 communes de Makamba, Kayanza, Bururi, Rumonge et Ruyigi. Ces initiatives gagneraient à être étendues. En outre, le Barreau de Bujumbura assure des sensibilisations aux rapatriés sur le code des personnes et de la famille, la réinstauration de l'institution des notables collinaires ainsi que le transfert des compétences de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) vers la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Education



L'éducation est un pilier de la réintégration avec 56% des rapatriés constitués d'enfants rentrant d'horizons divers : Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Kenya. Les niveaux scolaires des enfants rapatriés surtout pour les matières telles que les mathématiques, le français, le kirundi constituent des freins à la réintégration scolaires. En 2024, des cours de rattrapage pour 33,000 enfants dans les zones de grand retour, la dotation en kits scolaires, hygiéniques, des activités d'autonomisation pour soutenir l'éducation des enfants. Des écoles et salles de classe sont construites avec l'appui des bailleurs de fonds tels que KOICA, l'UNICEF, World Vision. Entre 2021 et 2024, 20.000 enfants rapatriés ont été réintégrés dans le système scolaire grâce aux cours de rattrapage. Ainsi le taux de fréquentation scolaire s'est nettement amélioré même si des efforts restent requis.

Moyens de subsistance et inclusion financière



Pour les rapatriés qui ont décidé de rentrer au Burundi, accéder à des opportunités de moyens de subsistance représente une raison essentielle pour le retour. Cependant les possibilités de subsistance restent limitées en raison de la contraction des activités économiques et de l'instabilité du marché. Certaines opportunités économiques existent dans des sous-secteurs tels que le commerce, l'agriculture, l'industrie et l'hôtellerie même si elles sont minimes à cause du sous-investissement. Les efforts visant à stimuler la création d'emplois sont également entravés par l'inadéquation des compétences éducatives, professionnelles et entrepreneuriales des rapatriés. Seul un nombre limité d'initiatives de développement des compétences est disponible pour les jeunes dans des secteurs qui pourraient potentiellement stimuler la création d'emplois. Il s'agit notamment des compétences nécessaires à l'entrepreneuriat, à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'au commerce et au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cependant des projets de la Banque Mondiale, de FIDA, d'ENABEL commencent à se développer dans ce sens.

- La cartographie des compétences au niveau des zones de retour et l'engagement du secteur privé sont nécessaires pour mettre en place des programmes de formation technique et professionnelle efficaces qui répondent aux besoins locaux.
- Tirer parti des partenariats pour relier les interventions réussies en matière de formation professionnelle pour les réfugiés dans les pays d'accueil à celles proposées au Burundi est également nécessaire.
- Les domaines immédiats qui peuvent bénéficier de l'élargissement des possibilités de formation professionnelle comprennent l'agribusiness, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et les télécommunications, ainsi que les techniciens en réparation de biens.

Santé et nutrition



Le Burundi fait face à beaucoup de menaces des maladies à potentiel épidémique telles que le Cholera, la variole du singe (MPox)etc. Durant les convois de rapatriement, les mesures idoines de prévention sont prises par les partenaires. Il convient de renforcer les capacités opérationnelles des structures sanitaires dans les zones de retour des rapatriés afin d'améliorer leur accès effectif aux soins de santé. Renforcer également la sensibilisation au niveau des centres de transit à l'arrivée des rapatriés sur l'importance d'acheter la carte d'assurance maladie avec le cash qu'ils reçoivent. A cet effet, des consultations avec les autorités sont menées pour avoir la CAM au niveau des centres de transit et faciliter l'achat aux rapatriés dès qu'ils reviennent au Burundi.

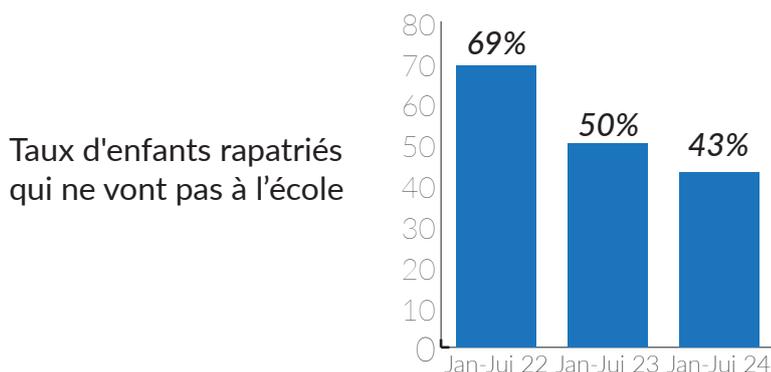
Eau, Hygiène et Assainissement



Il faut noter que dans certaines localités du pays, le phénomène El Nino a causé des dégâts surtout avec les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays détruisant les infrastructures WASH et créant ainsi des problèmes d'accessibilité à l'eau potable. Il urge de couvrir ces gaps en améliorant l'accessibilité à l'eau potable, la réhabilitation ou construction des latrines et douches, et enfin les sensibilisations sur la promotion de l'hygiène pour les populations des localités touchées et plus particulièrement les rapatriés ce qui permettra de réduire le risque d'épidémie. Pendant la sécheresse, il y a un besoin accru selon les rapatriés enquêtés de contenants pour stocker de l'eau au niveau des ménages. Les partenaires de la réintégration ont démarré des sessions de sensibilisation sur l'hygiène au niveau de certaines zones de retour telles que Kirundo, Ruyigi, Muyinga. Avec l'épidémie de choléra qui sévit et le risque de variole du singe, davantage d'assistance dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont nécessaires auprès des rapatriés et des communautés locales.

b. Chiffres clés de la réintégration

- **52%** des ménages rapatriés ont un certificat de mariage
- **52%** des familles rapatriées ont un lopin de terre pour l'agriculture et 65% parmi eux n'ont pas de documents fonciers prouvant que leur bien les appartient.
- **86%** des ménages rapatriés considèrent avoir de bonnes relations avec le voisinage
- **86%** des collines utilisent la torche comme principale source d'éclairage des maisons
- **98%** des collines utilisent le bois de chauffe comme principale source pour cuire les aliments
- **82%** des collines ont l'énergie solaire comme principale source pour charger les téléphones
- **41%** des rapatriés utilisent le cash de 200 USD pour acheter une terre
- **80%** des ménages rapatriés déclarent vivre avec moins d'1 usd/ jour en octobre 2024
- **55%** des ménages ont 1 repas/jour en octobre 2024
- **88%** des ménages rapatriés déclarent vivre avec moins d'1 usd/ jour en octobre 2023
- **64%** des ménages ont 1 repas/jour en octobre 2023
- **60%** des rapatriés enquêtés n'ont pas de carte d'assurance maladie en juin 2024.
- **73%** des rapatriés enquêtés n'ont pas de carte d'assurance maladie en juin 2023
- **76%** des rapatriés déclarent avoir accès à l'eau
- En 2023, **28 %** des rapatriés vivent dans leur propre maison et **40%** sont en location, et en 2024, **40%** des rapatriés vivent dans leur propre maison, **33%** sont en location.



5. Conclusion

Pour 2024, les chiffres des retours ont baissé en raison des conditions de vie dans les zones de retour qui ne convainquent pas les réfugiés au niveau des pays d'asile à rentrer au Burundi. Les mouvements secondaires à l'intérieur du pays mais aussi hors du Burundi sont notés ; essentiellement dus aux rapatriés qui ne sont pas satisfaits de leur situation quand la ration et l'assistance humanitaire de trois mois s'épuisent.

Les partenaires de la réintégration et les bailleurs de fonds tels que l'Union Européenne, le FIDA, la Banque Mondiale, le PNUD, l'OIM, la FAO, le PAM, le HCR, World Vision, IRC mettent en œuvre des programmes qui incluent ou ciblent directement les rapatriés ce qui permet de noter cette sensible amélioration des indicateurs de la réintégration tant en termes de documentation, d'accès à la terre, au logement à la propriété, à la protection, à l'éducation etc. Cependant des améliorations sont nécessaires pour étendre les projets dans plus de localités accueillant les rapatriés mais également inclure davantage de réfugiés burundais qui rentrent dans les programmes nationaux de développement.

Rapport interne sur l'évolution du
**rapatriement et les progrès de la
réintégration**



UNHCR BURUNDI

bdibuprtmonitor@unhcr.org
78, Avenue Du Large, Kinindo
Bujumbura, Burundi

www.unhcr.org